



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 septembre 2003

**Cessation d'activité de la régie d'avances et de la régie de recettes
pour les actions en direction des jeunes**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 septembre 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 septembre 2003

DELIBERATION D20030344

Direction des Finances

**Cessation d'activité de la régie d'avances et de la régie de recettes
pour les actions en direction des jeunes**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Vu le décret n°97-12589 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des Etablissements Publics locaux,

Vu l'instruction codificatrice sur les régies n°97-037-A-B-M du 20 février 1998,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 février 2001 créant une Agence Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine (AMTPU) chargée notamment d'exécuter le contrat local de sécurité et de lutte contre la délinquance,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 13 avril 2001 annulant la compétence communautaire du contrat local de sécurité et de lutte contre la délinquance du secteur jeunesse et considérant que la Ville reprend cette compétence,

Vu la décision du Maire du 14 juin 2001 instituant une régie d'avances et une régie de recette pour les actions en direction des jeunes,

Considérant que la régie d'avances et la régie de recettes pour les actions en direction des jeunes, n'ont pas de raison d'être d'autant que l'AMTPU possède une régie d'avances et une régie de recettes, créées en octobre 2002, pour la même activité.

Vu l'avis favorable du Receveur Municipal de NIORT,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Accepter la cessation d'activité de la régie d'avances et de la régie de recettes pour les actions en direction des jeunes à compter du 1^{er} octobre 2003.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)